

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 22 juillet 1912

Son Honneur le Maire, M. L. A. Lavallée, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Boyd, Monahan, Clément, Tétreau, Létourneau, Emard, Bastien, Turcot, Larivière, Morin, Martin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Macdonald, Ménard, Judge et MM. Dupuis, Godfrey et Lachapelle, Commissaires.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et confirmé.

REQUETES.

1.—De MM. Martin, Seynour & Co., pour permission de construire une manufacture de vernis; W. H. Nolan, pour ériger un entrepôt; Canada Brick Co., et Mercure Hardware and Lumber Co., pour installer des moteurs, et de la Geo. Hall Co., pour construire une écurie.

2.—Invitation pour assister à l'assemblée annuelle de l'Association Internationale des Ingénieurs d'incendies à Denver.

3.—De l'Honorable Secrétaire de la Province "re" cession de certaines rues dans le quartier Longue-Pointe.

4.—De la Compagnie des Terrains Suburbains de Montréal, retirant son offre de céder à la Ville certain terrain.

Renvoyées au Bureau des Commissaires.

5.—De M. E. L. de Bellefeuille, offrant de céder certaine propriété à la Ville.

Renvoyé à la Commission Spéciale "re" Bibliothèque Civique.

6.—Du Consul Général de France, demandant à Son Honneur le Maire de lui transmettre une copie de certain rapport préparé par M. l'éch. Morin au sujet de la succession Meurling.

Sur proposition de M. l'éch. MORIN, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que cette communication soit déposée aux archives et que Son Honneur le Maire soit autorisé à transmettre au Consul Général de France une copie dudit rapport.

7.—Du Greffier de la Cité au sujet d'un rapport du Bureau des Commissaires concernant les comptes du département des Incendies lequel rapport a été égaré après la dernière assemblée du Conseil.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de faire tout en son pouvoir pour reconstituer le dossier brûlé afin de pouvoir donner effet à la recommandation du Conseil du Bureau des Commissaires. (M. l'éch. Martin dissident).

8.—De l'Ingénieur en Chef et du Gérant de la M. S. R. Co., au sujet de la question des nouvelles routes de tramways.

Sur proposition de M. l'éch. EMARD, appuyé par M. l'éch. TETREAU, il est

Résolu: De renvoyer ledit rapport à la Commission Spéciale "re" Règlement No. 210.

RAPPORTS.

9.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de procéder à l'expropriation de la rue Sherbrooke Est.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit de nouveau retourné au Bureau des Commissaires et que ledit Bureau soit prié de faire faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des options des propriétaires des terrains requis pour l'ouverture de la rue Sherbrooke, non seulement pour la partie près des limites de la Ville de Maisonneuve, mais pour la partie près des limites de la Ville de Maisonneuve, mais pour toute la partie de la rue Sherbrooke à l'est de la rue Fullum, dont l'acquisition ou l'expropriation est autorisée

CITY COUNCIL

Report of special meeting held on the 22nd July 1912.

His Worship the Mayor, Mr. L. A. Lavallée, in the chair.

Present: Ald. L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Boyd, Monahan, Clément, Tétreau, Létourneau, Emard, Bastien, Turcot, Larivière, Morin, Martin, Fraser, Séguin, Giroux, Stroud, Poissant, Macdonald, Ménard, Judge and Messrs Dupuis, Godfrey and Lachapelle, Commissioners.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

PETITIONS.

1.—From Messrs. Martin Seynour & Co., to erect a varnish manufacture; W. H. Nolan, to erect a warehouse; Canada Brick Co. and Mercure Hardware and Lumber Co., to erect motors; and Geo. Hall Coal Co. to erect a stable.

2.—Invitation to attend the Annual Meeting of the International Association of Fire Engineers, at Denver.

3.—From The Hon. Provincial Secretary "re" cession of certain streets in Longue-Pointe Ward.

4.—From Compagnie des Terrains Suburbains de Montréal withdrawing their offer to cede certain land to the City.

Referred to the Board of Commissioners.

5.—Mr. E. L. de Bellefeuille offering to cede a certain property to the City.

Referred to the Special Committee "re" Civic Library.

6.—From the Consul General of France, asking His Worship the Mayor to transmit to him copy of a certain report prepared by Ald. Morin "re" Estate Meurling.

On motion of Ald. MORIN, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said communication be filed of record and that His Worship the Mayor be authorized to transmit a copy of said report to the Consul General of France.

7.—From the City Clerk anent report of Board of Commissioners, concerning accounts of the Fire Dept., which said report was mislaid after the last meeting of the Council.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to do his utmost in order to reconstruct said burnt record in order that effect may be given to the recommendation of the Board of Commissioners to the Council. (Ald. Martin dissenting).

8.—From the Chief Engineer and the Manager of the M. S. R. Co., anent the question of new street railway routes.

On motion of Ald. EMARD, seconded by Ald. TETREAU, it was

Resolved: That said report be referred to the Special Commission "re" By-law No. 210.

REPORTS.

9.—From Board of Commissioners, to proceed with the Expropriation of Sherbrooke St. East.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be requested to perfect the necessary negotiations in order to obtain options from the proprietors of the immovables required for the opening of Sherbrooke St., not only for that part in the vicinity of the Town of Maisonneuve, but for the entire portion of Sherbrooke St. East of Fullum St., the purchase or expropriation whereof is authorized by law,